

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17 Votes : Pour : 10
Nbre de membres présents : 10 Contre : 0
Nbre de suffrages exprimés : 10 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 09h00

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le mercredi 19 mai 2021 à 9h en visioconférence**, par Zoom. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 21 avril 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Ghislaine GUILLEN, Mr Alain RENARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme C. GUILLAUD, de la CARA, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine GUILLEN

Délibération N° 2021-03-05 - Poursuite de l'étude « Têtes de bassins versants du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés » et demandes de subventions associées

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment ses dispositions ZH7 et ZH10 ;

Vu le caractère particulier donné par le SAGE aux têtes de bassin versant, du fait de leur forte contribution à la régulation des débits, à la qualité des milieux aquatiques et rivulaires ainsi qu'aux équilibres écologiques.

Considérant l'étude portée par le SMIDDEST en 2020-2021 ; étude ayant abouti à la cartographie des terrains situés en têtes de bassins versants sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés et ayant permis une pré localisation des zones humides potentielles de têtes de bassin versant sur 2 territoires "test".

Considérant que cette étude devait permettre la poursuite de ce travail sur l'ensemble du territoire du SAGE ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu,

Article 1 : D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant de poursuivre le travail sur les Têtes de Bassins Versants (TBV2). Cette étude viendrait compléter l'étude en cours par les tâches suivantes :

- achever la pré localisation des zones humides potentielles de têtes de bassin versant à l'échelle du périmètre du SAGE (ou sur des bassins versants jugés prioritaires),
- cartographier l'étendue et les types de pressions et risques ainsi que les enjeux économiques présents sur les têtes de bassin versant,
- proposer une hiérarchisation des zones humides de TBV en fonction du potentiel des services rendus ou pouvant être restaurés,
- envisager un outil d'aide à la décision pour les structures porteuses de plans et programmes.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente à en confier la réalisation à un bureau d'études spécialisé par marché à procédure adaptée et pour un montant maximum de 20 000 € HT inscrit au budget annexe Eau 2021;

Article 3. D'approuver le plan de financement suivant :

Coût de l'étude : 20 000 HT

Plan de Financement :

Agence de l'Eau Adour Garonne -	minimum 50% du HT : 10 000 €
Région Nouvelle Aquitaine	20% du HT : 4 000 €
Conseil Départemental de la Gironde	10% du HT : 2 000 €
Autofinancement SMIDDEST :	maximum 4 000 € HT

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour la réalisation de l'étude, les subventions auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Article 5. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 19 mai 2021

La Présidente

Pascale GOT

